

Réforme de la Facturation Électronique : Le Guide Essentiel

Calendrier, obligations et plan d'action pour
les professionnels indépendants.



2026

2027

L'essentiel de la réforme en 3 points



1. L'échéance n'est pas immédiate.

L'obligation démarre au 1er septembre 2026. Vous avez le temps de vous préparer.



2. Tout le monde (ou presque) est concerné.

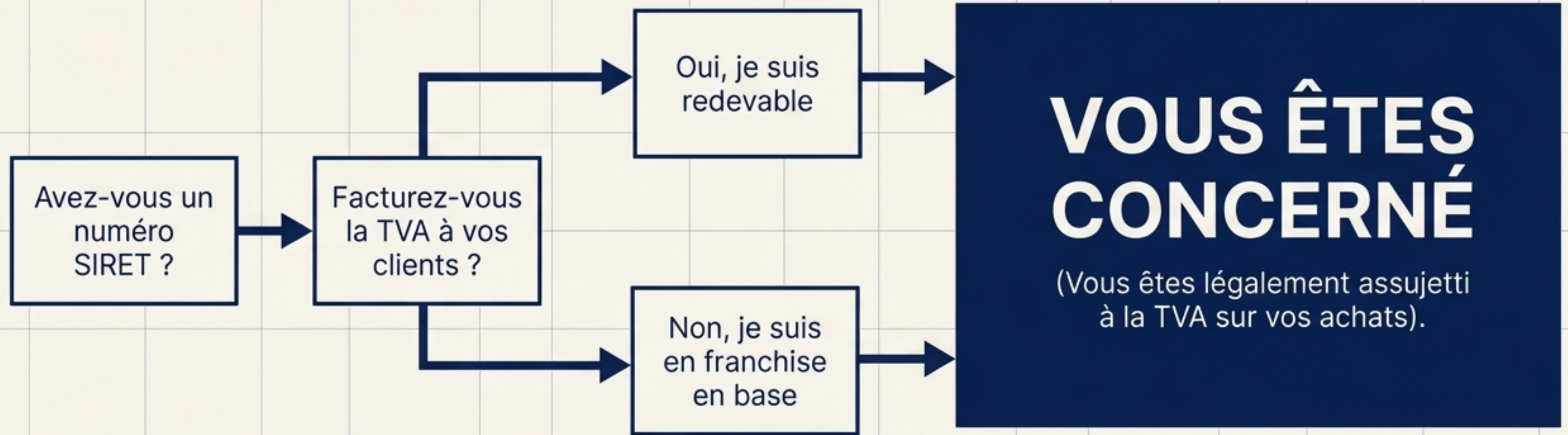
Même en franchise en base de TVA (auto-entrepreneurs), cette obligation légale s'applique.



3. Le déploiement se fait en deux temps.

D'abord l'obligation de recevoir des factures, puis celle d'en émettre.

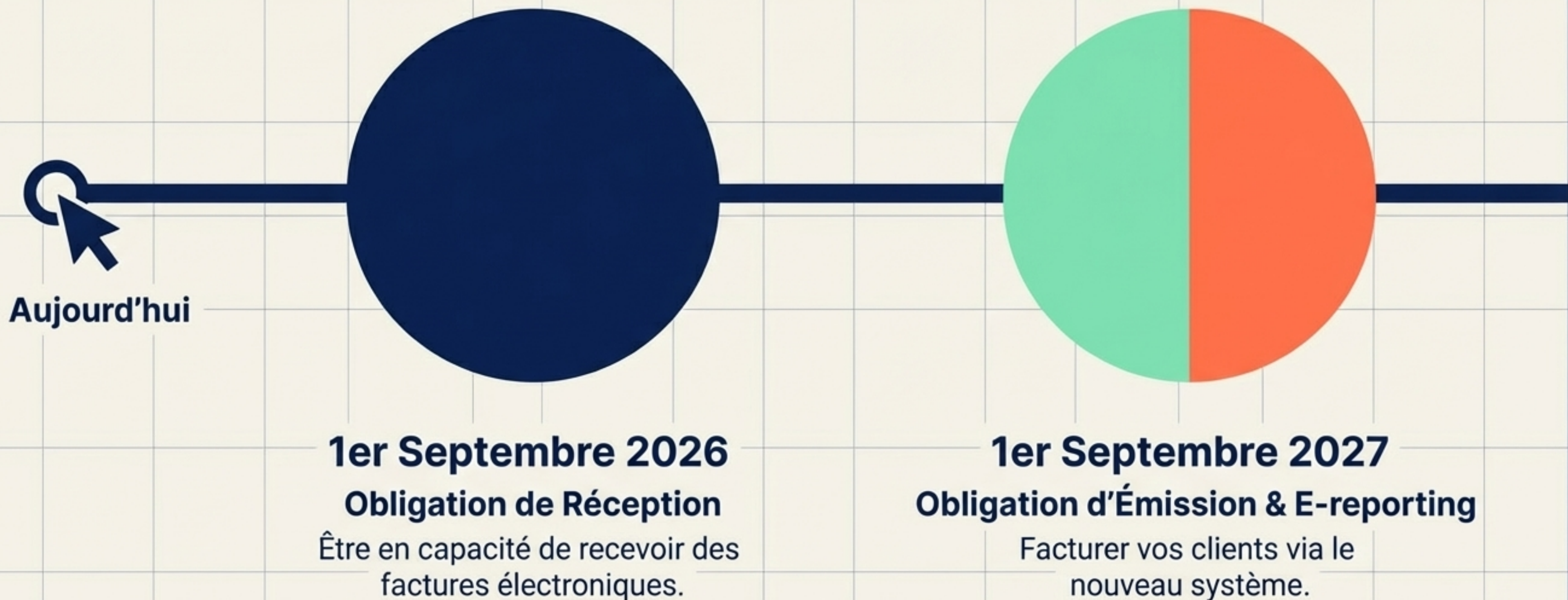
Êtes-vous concerné par cette réforme ?



Exceptions (Art. 261 CGI) : Santé, enseignement, opérations immobilières, banques et assurances.

Note importante : Ces professions sont exemptées d'émission, mais restent soumises à l'obligation de réception.

La Ligne du Temps Officielle

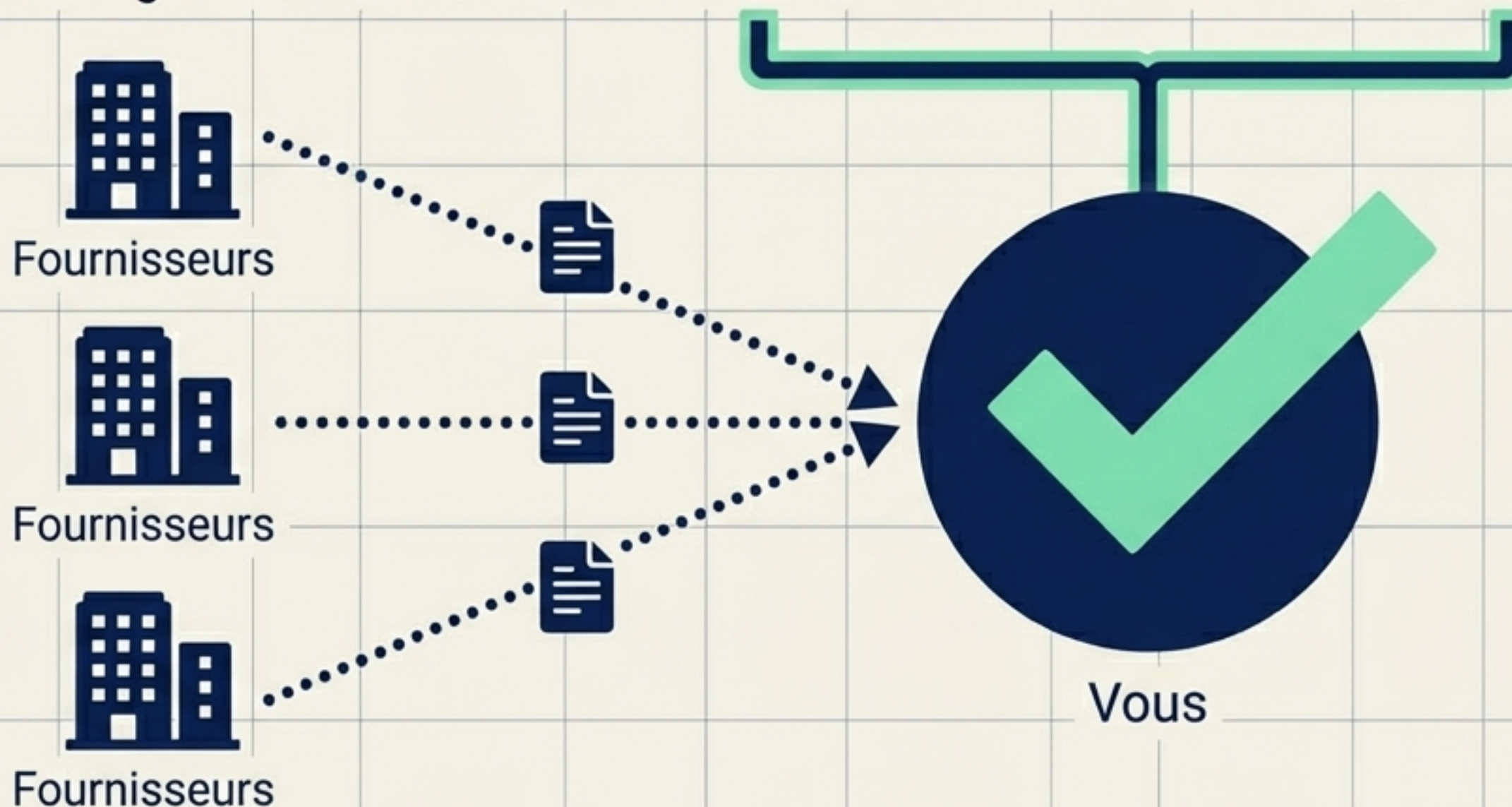


Étape 1 : L'Obligation de Réception

Focus : 1er Septembre 2026

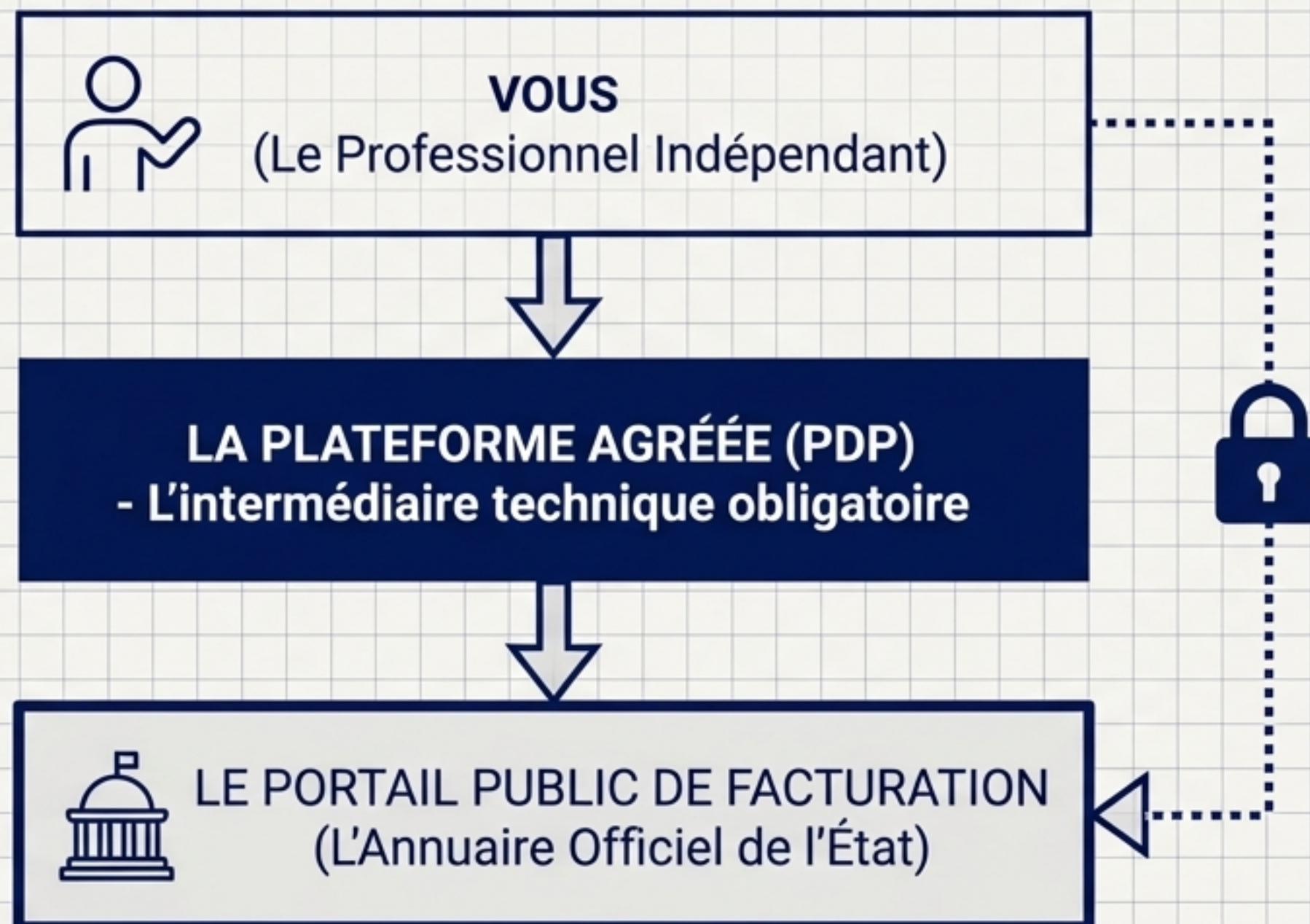
Vous devez être en capacité de recevoir des factures électroniques de vos fournisseurs professionnels.

Être en capacité signifie légalement une seule chose : **Être inscrit sur l'annuaire officiel.**



L'Architecture du Système de Réception

Vous ne pouvez pas vous inscrire directement sur l'annuaire de l'État. Vous devez obligatoirement passer par une plateforme agréée qui fera la liaison pour vous.



Le Processus d'Inscription en 3 Étapes

Ce que vous devrez faire concrètement avant septembre 2026.



1. Choisir une plateforme

Sélectionner une plateforme agréée par l'État.



2. Transmettre votre SIRET

Permet à vos fournisseurs de vous identifier formellement comme professionnel.



3. Valider votre identité

Fournir une pièce d'identité numérique pour sécuriser l'accès et éviter les fraudes.

Le Mythe :

~~Je n'achète rien pour mon entreprise, je n'ai pas de factures fournisseurs, donc je n'ai pas besoin de m'inscrire.
m'inscrire.~~

**250 € /
/mois**

**Amende cumulable par
mois de retard en cas
de non-inscription au
1er septembre 2026.**

La Réalité :

L'inscription sur l'annuaire est strictement obligatoire, même avec zéro achat professionnel.

2027

Étape 2 : L'Obligation d'Émission

Focus : 1er Septembre 2027

La manière dont vous facturez vos clients change radicalement.
C'est la fin de la simple facture PDF envoyée par email depuis votre boîte personnelle.



Le Grand Partage : À qui facturez-vous ?



E-INVOICING

Cible : Clients Professionnels établis en France (B2B).

Méthode : Envoi de la facture obligatoirement via la plateforme agréée.



E-REPORTING

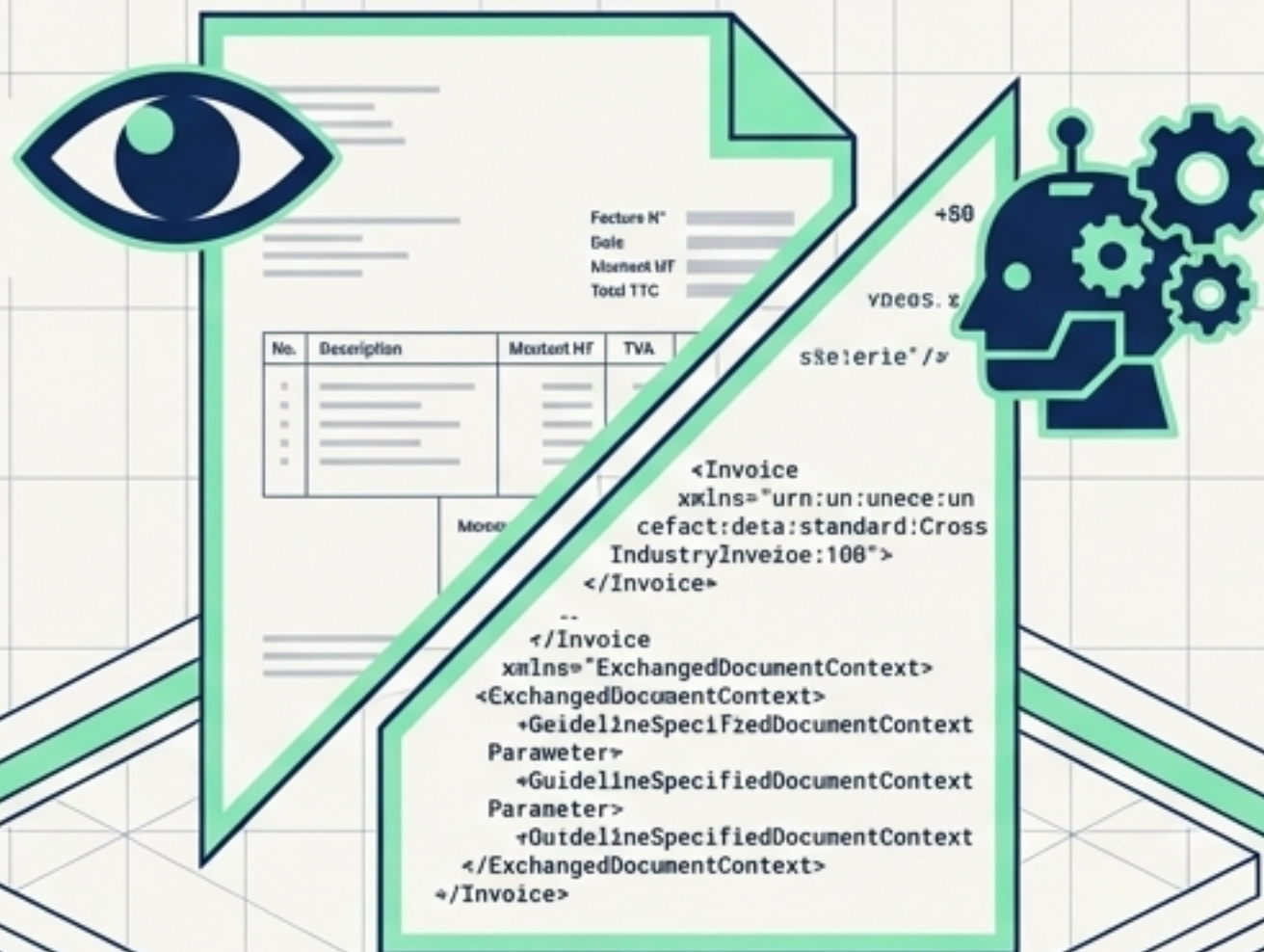
Cible : Clients Particuliers (B2C) ou Professionnels à l'étranger.

Méthode : Transmission régulière d'un extrait de vos transactions (livre de recettes) à l'administration.

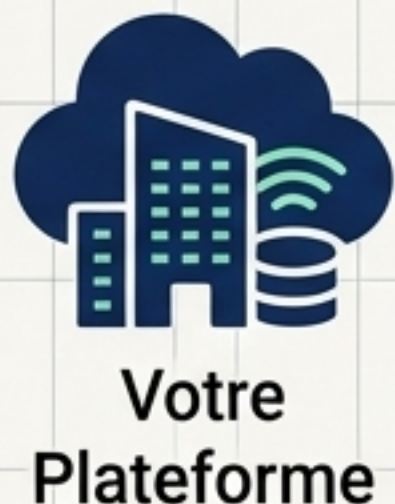
Focus : Le E-invoicing (B2B France)

Le format hybride Factur-X

1. Lisible par l'humain
(Le visuel PDF)



2. Lisible par la machine
(Les données XML)



Votre
Plateforme



Plateforme
Client

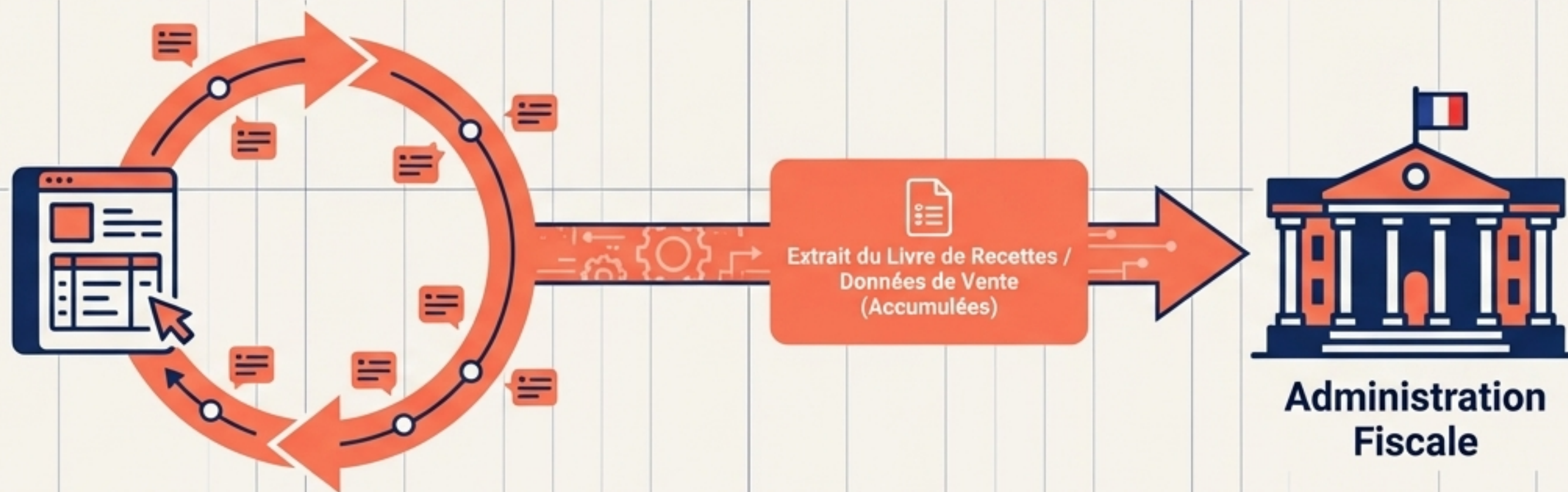
Votre plateforme interroge l'annuaire pour localiser la plateforme de votre client, puis lui transmet directement le fichier.

Le Format Factur-X :
Un fichier unique à double lecture.

Focus : Le E-reporting (B2C & International)

La transmission des données de transaction

L'envoi des factures au client ne change pas (le PDF par email reste autorisé). Cependant, vous devez transmettre un extrait de votre livre de recettes à l'administration fiscale.



Fréquence :

Envoi régulier (mensuel ou bimestriel) de l'accumulation de vos données de vente.



Conseil Pro :

L'utilisation d'un logiciel de gestion compatible automatise cette extraction, évitant une double saisie manuelle chronophage.

Les Critères pour Choisir sa Plateforme

Avec plus de 150 plateformes prévues, voici les pièges à éviter.



Critère 1 : Les Conditions d'Engagement

Attention aux contrats vous bloquant sur plusieurs mois ou années avec des frais de résiliation.



Critère 2 : Le Modèle Tarifaire

Vérifiez les coûts cachés ou les forfaits limités par un volume de factures mensuel.



Critère 3 : La Compatibilité

Assurez-vous que la plateforme s'intègre nativement à votre logiciel de gestion ou **livre** de recettes actuel pour automatiser le e-reporting.

Synthèse & Plan d'Action

Les outils numériques feront 90% du travail une fois configurés.



Étape 1 : MAINTENANT

Tenir rigoureusement son livre de recettes et suivre ses encaissements.



Étape 2 : AVANT SEPTEMBRE 2026

Choisir une plateforme agréée et s'y inscrire (pour éviter l'amende de 250 €).



Étape 3 : AVANT SEPTEMBRE 2027

S'équiper d'un logiciel compatible pour automatiser le E-invoicing (Factur-X) et le E-reporting.